

## PROCES VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 10 OCTOBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le mardi dix octobre à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Bernard ENAULT, Maire.

### **Etaient présents :**

Bernard ENAULT, Maire

Eric BURNEL, Sylvie BLANCHER, Christian CHARDON, Sarah HEYVANG, Jacky RIVIÈRE, adjoints au Maire,

Michel DUTRIEZ, Catherine JACQUART, Bruno NAPOLI, Christophe BESNIER, Mireille COUE, Marianne MASSELIN, Eric TROTIN, Laure LANGEARD, Claire DELEU, Edouard PERLY conseillers municipaux.

Formant la majorité des membres en exercice.

### **Etaient absents excusés :**

Monsieur Vincent AUVRAY, donne pouvoir à Monsieur Edouard PERLY

Madame Yvette GARDIE, donne pouvoir à Monsieur Jacky RIVIERE

Madame Sandrine MARNEUX, donne pouvoir à Madame Mireille COUÉ

### **Nombres de Conseillers :**

<b>Exercice</b>	<b>19</b>
<b>Présents</b>	<b>16</b>
<b>Votants</b>	<b>19 (dont 3 pouvoirs)</b>

### **Ordre du jour**

Election d'un ou d'une secrétaire de séance

- Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 5 septembre 2023

1. Décision modificative budget primitif : articles 681 et 2804182

2. Lancement appel d'offre diagnostic de travaux pour l'église

3. Commission CCAS : désignation d'un nouveau membre

4. Suppression d'un chemin rural

5. Déclassement parcelle AA 177

6. Création d'un poste d'adjoint technique à temps complet

7. Tarifs des salles municipales au 1<sup>er</sup> janvier 2024

8. Futur cimetière - indemnité d'éviction

Questions et informations diverses

### **Secrétaire de séance :**

Monsieur Eric BURNEL est élu à l'unanimité secrétaire de séance.

Procès-verbal du 5 septembre 2023

Adopté à l'unanimité

### **918 – DECISION MODIFICATIVE BUDGET PRIMITIF : ARTICLE 681 ET 2804182**

Monsieur le Maire informe :

- qu'il doit être procédé à la comptabilisation des amortissements de l'année 2023

- qu'il est nécessaire d'approvisionner les articles 681 (Dotation aux amortissements et provisions) et 2804182 (Bâtiments et installations) pour pouvoir établir les opérations comptables liées à ces amortissements

Monsieur ENAULT propose de modifier le budget primitif « Fonctionnement » comme suit :

Article 681 (Dotations aux amortissements et provisions) :	+ 30.000€
Article 023 (Virement à la section d'investissement) :	- 30.000€

Il propose également de modifier le budget primitif « Investissement » comme suit :

Article 021 (Virement à la section de fonctionnement) :	- 30.000€
Article 2804182 (Bâtiments et installations) :	+ 30.000€

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **DÉCIDE** :

- de modifier le budget primitif tel qu'il est présenté ci-dessus

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

#### **919 – LANCEMENT APPEL D'OFFRE DIAGNOSTIC DE TRAVAUX EGLISE**

Monsieur le Maire informe le conseil qu'il a rencontré en août 2023 un représentant de la Direction Régionale des Affaires Culturelles pour une visite de l'église de Fontaine Etoupefour qui est classée monument historique.

Il résulte de cette visite qu'il est nécessaire d'établir un diagnostic chiffré auprès d'un architecte du patrimoine afin d'entamer des travaux de rénovation.

Il propose donc au conseil :

- Autoriser le maire à lancer un appel d'offre auprès d'architectes du patrimoine
- Autoriser le maire à signer tous documents liés à cette affaire

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **DÉCIDE**

- Autoriser le maire à lancer un appel d'offre auprès d'architectes du patrimoine
- Autoriser le maire à signer tous documents liés à cette affaire

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

#### **920 – COMMISSION CCAS : DESIGNATION D'UN NOUVEAU MEMBRE**

Monsieur le Maire informe le conseil que suite au décès d'un membre du CCAS, il est nécessaire de nommer un nouveau membre. La personne remplacée étant membre extérieur au conseil municipal, il doit en être de même pour son remplaçant.

Il propose donc au conseil d'accepter la composition comme suit :

Elus :

Messieurs RIVIÈRE – Christian CHARDON - Michel DUTRIEZ

Mesdames Mireille COUÉ – Sandrine MARNEUX – Yvette GARDIE

Personnes extérieures :

Mesdames Sophie KERDELLANT – Yvonne GÉNIN – Josiane CONSIGNY – Christine POTEY – Marie-Ange QUIRIN

**Monsieur Dominique RATEL**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **DÉCIDE**

- D'accepter la composition de la commission CCAS comme ci-dessus

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

#### **921 – SUPPRESSION D'UN CHEMIN RURAL**

Monsieur le Maire donne la parole à M BURNEL, adjoint au maire en charge de la voirie. Il expose qu'il est nécessaire de supprimer un chemin rural situé rue des Platanes. En effet, ce chemin est en impasse et ne constitue donc pas de réel chemin piétonnier.

Le Maire propose au conseil municipal :

- de supprimer un chemin rural situé rue des Platanes
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son adjoint :
  - à procéder à une enquête publique
  - à désigner un commissaire enquêteur
  - à signer toute pièce afférente à ce dossier

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **DÉCIDE**

- de supprimer un chemin rural situé rue des Platanes
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son adjoint :
  - à procéder à une enquête publique
  - à désigner un commissaire enquêteur
  - à signer toute pièce afférente à ce dossier

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

#### **922 – DECLASSEMENT PARCELLE AA 177**

Monsieur le Maire expose que dans le cadre de la reprise d'espace public auprès des commerces, il est nécessaire de déclasser une partie de la parcelle AA 177 pour 47m2 environ.

Le Maire propose au conseil municipal :

- de déclasser du domaine public, une partie de la parcelle AA 177 pour une superficie d'environ 47 m<sup>2</sup>.
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son adjoint :
  - à consulter France Domaine pour évaluer le bien à céder
  - à procéder à une enquête publique
  - à désigner un commissaire enquêteur
  - à signer toute pièce afférente à ce dossier

Après en avoir délibéré, le conseil municipal DÉCIDE

- de déclasser du domaine public, une partie de la parcelle AA 177 pour une superficie d'environ 47 m<sup>2</sup>.
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son adjoint :
  - à consulter France Domaine pour évaluer le bien à céder
  - à procéder à une enquête publique
  - à désigner un commissaire enquêteur
  - à signer toute pièce afférente à ce dossier

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

### **923 – CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE A TEMPS COMPLET**

M ENAULT explique au conseil que vu l'accroissement de la commune et des missions liées à l'entretien des espaces verts, il est nécessaire de créer un poste d'adjoint technique afin de mener à bien ces missions.

M le maire propose donc de créer un poste d'adjoint technique territorial à temps complet 35/35<sup>ème</sup> à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2023.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré **DÉCIDE**

- de créer un poste d'adjoint technique territorial à temps complet 35/35<sup>ème</sup> à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2023.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

### **924 – TARIFS DES SALLES MUNICIPALES AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2024**

Monsieur ENAULT donne la parole à Monsieur CHARDON, adjoint au maire, chargé des salles SMA Paul Cash propose de renouveler les mêmes tarifs que l'année 2023 pour l'année 2024, soit :

#### **GRILLE TARIFAIRE POUR LA LOCATION DES SALLES COMMUNALES ANNEE 2023**

<b>GRANDE SALLE AVEC OFFICE</b>	WEEK- END (A partir du vendredi 14h au lundi matin 8h maximum)
RESIDENT DE FONTAINE ETOUPEFOUR 2 jours	<b>360€</b>
RESIDENT DE FONTAINE ETOUPEFOUR si 3 <sup>ème</sup> jour férié	<b>480€</b>
EXTERIEUR 2 jours	<b>770€</b>
EXTERIEUR si 3 <sup>ème</sup> jour férié	<b>1026€</b>
Forfait nettoyage (A la demande)	<b>100€</b>

<b>CAPACITE</b>	Avec tables et chaises	200 personnes assises
-----------------	------------------------	-----------------------

<b>PETITE SALLE AVEC OFFICE</b>	WEEK- END (A partir du vendredi 14h au lundi matin 8h maximum)
RESIDENT DE FONTAINE ETOUPEFOUR 2 jours	<b>290€</b>
RESIDENT DE FONTAINE ETOUPEFOUR si 3 <sup>ème</sup> jour férié	<b>386€</b>
EXTERIEUR 2 jours	<b>535€</b>
EXTERIEUR si 3 <sup>ème</sup> jour férié	<b>713€</b>
Forfait nettoyage (A la demande)	<b>100€</b>

<b>CAPACITE</b>	Avec tables et chaises	40 personnes assises
-----------------	------------------------	----------------------

<b>GRANDE ET PETITE SALLE AVEC OFFICE</b>	WEEK- END (A partir du vendredi 14h au lundi matin 8h maximum)
RESIDENT DE FONTAINE ETOUPEFOUR 2 jours	<b>465€</b>
RESIDENT DE FONTAINE ETOUPEFOUR si 3 <sup>ème</sup> jour férié	<b>620€</b>
EXTERIEUR 2 jours	<b>980€</b>
EXTERIEUR si 3 <sup>ème</sup> jour férié	<b>1306€</b>
Forfait nettoyage (A la demande)	<b>250€</b>

#### TARIFS POUR LES ASSOCIATIONS COMMUNALES

Au-delà de la première manifestation gratuite : Tarif unique 130 Euros

#### FACTURATION EN CAS DE CASSE -DEGRADATION - PERTE - VOL

<b>Mobilier</b>
Forfait nettoyage : 10 Euros / table mal nettoyée Forfait casse non réparable : 100 Euros / table Forfait casse réparable : 25 Euros / table Facturation sur devis en cas de perte ou de vol
<b>Matériel Electroménager</b>
La facturation sera faite sur le devis de réparation ou de remplacement
<b>Intérieur et Extérieurs de la salle</b>
La facturation sera faite sur le devis de réparation ou de remplacement

Les associations sont également concernées par ces forfaits ou facturation lors de l'emprunt des tables et chaises en dehors de la location des salles.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré **DÉCIDE**

- Adopter les tarifs ci-dessus pour l'année 2024

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

## 925 – FUTUR CIMETIERE – INDEMNITE D'EVICITION

Monsieur ENAULT rappelle que par délibérations en date du 13 juillet 2023 la commune de Fontaine Etoupefour a acté l'achat et l'échange de plusieurs parcelles auprès des consorts GRANDRIE

Dans le cadre de cette acquisition, il s'avère nécessaire d'indemniser Monsieur Christian DAGORN locataire exploitant de la parcelle ZB 253 faisant partie des parcelles acquises.

Un accord est intervenu moyennant le versement d'une indemnité d'éviction globale d'un montant de 5.000€

L'intégralité des frais seront à la charge de la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **DECIDE** :

- d'indemniser le locataire pour un montant global de 5.000€ (les frais seront à la charge de la mairie)
- d'autoriser le maire ou son adjoint à signer tous documents se rapportant à cette affaire

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

### QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

#### 1. Compétence eaux pluviales :

Monsieur le Maire informe le conseil que dans le cadre de sa compétence « eaux pluviales » la commune a confié l'élaboration de son schéma directeur eaux pluviales à la communauté de communes CCVOO. De ce fait, une enquête et des réunions en mairie se tiendront afin répertorier et cartographier les réseaux et tout ce qui s'y rattache.

Ce partenariat permettra d'obtenir une subvention de l'Agence de l'Eau Seine Normande à hauteur de 80% des dépenses engagées.

#### 2. Future école :

Monsieur BURNEL informe le conseil que les réunions du COPIL Ecole avancent bien, les grandes lignes du projet sont définies et on peut espérer que la nouvelle école sera opérationnelle à la rentrée 2027

#### 3. Communication :

Monsieur CHARDON informe :

- Que la commune a reçu un accord pour le subventionnement de la création de deux pistes de PADEL à hauteur de 50 % du financement du projet. Nous sommes encore en attente d'un retour de la DETR
- La médiathèque reçoit également une subvention de la DRAC qui contribue au financement de 80% du salaire d'un temps partiel pour la médiathèque et l'achat de chaises pour les manifestations diverses

#### 4. Formation élus :

Mme HEYVANG propose aux élus dans le cadre de leur droit CPF de participer à une formation premiers secours

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 03.

Le Maire  
Bernard ENAULT

Le secrétaire de séance  
Eric BURNEL